

Assemblée Générale de la CAPEB

Salons de l'Aveyron
17 avril 2026

CAPEB

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AG
2026

80^{ème} Assemblée
Générale

Salons de
17 avr

L'ACTUALITÉ

LA CAPEB TIENT SA 80^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ENTRE GRAVITÉ ET FESTIVITÉ

Gravité, parce que la situation économique des petites entreprises est fragilisée par l'impact du conflit en Iran et impose des mesures urgentes et significatives. Festivités, parce que cette Assemblée générale était aussi l'occasion de célébrer les 60 ans de l'École des Cadres et de mettre en évidence toute l'importance de la montée en compétences syndicales de nos élus.

C'est dans un contexte tendu et incertain que l'Assemblée générale de la CAPEB s'est ouverte. Le conflit au Moyen-Orient engendre en effet de fortes hausses de prix des carburants, dont l'usage est pourtant incontournable pour les entreprises artisanales du bâtiment. Tous les produits dérivés du pétrole et du gaz sont, à leur tour, impactés par des hausses de tarifs annoncés ou d'ores et déjà appliqués. Cette nouvelle situation intervient à un moment où les artisans du Bâtiment ont déjà largement réduit leurs marges afin de tenir bon malgré deux années de repli d'activité.

Le sujet était au cœur de la réunion qui s'est tenue en début de semaine à Bercy à la demande de la CAPEB autour du ministre des PME et de l'Artisanat, Serge Papin, et des conseillers des cabinets ministériels de Roland Lescure, Vincent Jeanbrun, le Médiateur des Entreprises et la Médiatrice nationale du Crédit (voir notre rubrique RdV).

Evidemment, ce contexte était aussi bien présent dans les échanges du Président confédéral avec les deux représentants du Gouvernement qui se sont succédés lors de la séance officielle organisée ce vendredi midi. Le ministre de la Ville et du Logement Vincent Jeanbrun, est intervenu en premier pour nous annoncer, enfin, la mise en œuvre prochaine des mesures de simplification de l'accès au RGE que nous

réclamons depuis bientôt deux ans. Puis le ministre de la Transition Écologique, Mathieu Lefevre, est intervenu à son tour pour évoquer, principalement, la refonte de la REP PMCB (Voir le détail de ces échanges plus loin dans ce numéro).

Les interventions des délégués principalement la veille, lors de la CNAGS dédiée à l'examen des

celles et tous ceux qui ont été élu(e)s ou réélu(e)s cette année. Tous ont pour mission de porter cette voix partout, d'emporter l'adhésion du plus grand nombre d'artisans et d'artisanes, et de contrer tout ce qui se dresse devant la prospérité du modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment!

La CAPEB peut être fière d'avoir su anticiper très tôt

la nécessité de compter dans ses rangs des militants formés pour être plus efficaces. Et c'est tout l'enjeu de l'École des Cadres dont nous avons célébré aujourd'hui le 60^e anniversaire tant avec la promotion 2026 qu'avec tous les Présidents des CAPEB départementales et régionales anciens stagiaires de ce parcours de formation unique en son genre. Lorsque l'École des Cadres a fêté ses 50 ans, nous avons changé son logo. Aujourd'hui, nous gardons ce logo mais nous changeons le nom. L'École des Cadres cède désormais la place à « l'Académie CAPEB – Le cursus

d'excellence des élus ».

La montée en compétences des élus tout au long de leur parcours syndical a d'ailleurs conclu cette Assemblée générale avec une table ronde où un syndicaliste et un maire sont venus témoigner de l'importance de se former quand on porte un mandat quel qu'il soit. Nous en sommes absolument convaincus!



résolutions, ont aussi révélé l'état d'anxiété dans lequel sont plongées aujourd'hui les entreprises artisanales du bâtiment.

Plus que jamais, porter la voix des TPE est un impératif et la CAPEB en fait son unique objectif, le même depuis 80 ans. Et tout dans cette 80^e Assemblée générale a rappelé cet impératif.

Nous adressons nos sincères félicitations à toutes

ÉCONOMIE

→ L'ACCÈS AU MARCHÉ ET LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ : LES CONDITIONS ESSENTIELLES D'UNE POLITIQUE JUSTE ET EFFICACE



Dans un contexte d'instabilité politique et d'incertitudes persistantes, le secteur du bâtiment traverse une crise préoccupante. En 2025, l'activité a reculé de 3,8 %, sous l'effet conjugué de l'effondrement de la construction neuve et du ralentissement de l'entretien-amélioration. Derrière ces chiffres, ce sont des milliers d'entreprises artisanales qui vacillent, alors même qu'elles constituent un pilier essentiel de l'économie locale.

Car il faut le rappeler avec force : les entreprises artisanales du bâtiment ne sont pas marginales, elles sont au cœur des réponses aux besoins de logement, à la transition énergétique et à l'emploi dans les territoires. Elles incarnent un modèle de proximité, durable et non délocalisable. Face à la crise, il est urgent que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et mettent en place, dès 2026, des mesures fortes, lisibles et durables.

Les très petites entreprises ne demandent pas des privilèges, mais des conditions justes pour travailler. Cela passe par un soutien réel à la création d'entreprises, par un accompagnement renforcé lors des transmissions et des reprises, et par une meilleure reconnaissance de leurs spécificités. Les transformations en cours, notamment la facturation électronique, ne doivent pas devenir de nouveaux obstacles,

mais être accompagnées de manière adaptée.

Dans le même temps, l'accès aux marchés privés reste profondément déséquilibré. Trop souvent, les petites entreprises sont pénalisées par des règles complexes, inadaptées ou inégalement appliquées. Il est indispensable de simplifier réellement les dispositifs, de faciliter l'accès aux marchés aidés et de mettre fin aux distorsions de concurrence entre petites et grandes structures. Le marché de l'adaptation des logements au vieillissement doit, lui aussi, être pleinement ouvert aux artisans.

L'accès aux marchés publics constitue un autre verrou qu'il faut faire sauter. Les entreprises artisanales doivent pouvoir y répondre dans des conditions compatibles avec leur taille. Cela suppose une simplification des procédures, une adaptation des exigences, notamment environnementales, et un soutien concret aux formes de coopération comme les groupements d'entreprises.



Mais aucune politique ne sera efficace sans une lutte déterminée contre la fraude. Celle-ci mine la confiance, fausse la concurrence et pénalise les entreprises respectueuses des règles. Il est impératif de renforcer les contrôles, de doter les acteurs d'outils efficaces et d'encadrer strictement la sous-traitance.

Enfin, c'est une véritable refondation des politiques publiques qui est attendue. La question du logement ne peut plus être traitée à la marge. Elle doit redevenir une priorité nationale, intégrant pleinement la rénovation du patrimoine et les enjeux climatiques. La relance des travaux de rénovation énergétique, à travers des parcours adaptés, et l'accompagnement des entreprises face aux mutations environnementales doivent être au cœur des décisions.

Aujourd'hui, les artisans du bâtiment attendent des actes. Pas des promesses.

MÉTIERS

→ REP, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, CONSTRUCTION HORS SITE : LA CAPEB MONTE AU CRÉNEAU POUR DÉFENDRE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

En 2025, la CAPEB a eu maintes occasions d'affirmer sa voix sur des enjeux techniques majeurs qui impactent directement le quotidien des professionnels.

Sur la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), le

constat est sans appel. Deux ans après sa mise en œuvre, les artisans dénoncent un dispositif inefficace, qui n'a ni simplifié la gestion des déchets ni allégé les coûts. Au contraire, les contraintes se sont accrues. Face à cette situation, la CAPEB revendique une refonte en profondeur. Elle exige une gouvernance plus équilibrée, réunissant l'ensemble des acteurs dans une instance neutre. Elle appelle également à la mise en place d'un maillage territorial réellement opérationnel, combinant déchetteries professionnelles, infrastructures publiques, distributeurs et solutions de collecte adaptées. Enfin, elle insiste sur un principe non négociable : la reprise gratuite des petits volumes de déchets. Faute d'avoir été pleinement entendue, elle s'est alliée fin mars avec

Revoir la gouvernance de la REP PMCB



les représentants des collectivités territoriales pour peser encore davantage dans les arbitrages qui seront finalement pris. Le ministre Mathieu Lefevre est d'ailleurs venu s'exprimer devant les représentants de la CAPEB à ce sujet.

Autre sujet de préoccupation, la rénovation énergétique des logements. Si nous soutenons naturellement l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, nous estimons que les orientations politiques actuelles

sont bien trop restrictives. Nous considérons que la promotion de solutions mono-énergie, qui ne tient pas compte des performances thermiques globales des bâtiments, est inadaptée aux réalités du terrain. Notre approche est pragmatique : un mix énergétique diversifié, associé à une isolation performante. Les artisans, forts de leur expertise, sont en mesure de proposer des solutions sur mesure, tenant compte des spécificités du bâti local et des contraintes économiques de ses occupants. C'est une stratégie qui permettrait de limiter l'impact des fluctuations des prix de l'énergie tout en préservant la liberté de choix des ménages.

Enfin, la CAPEB alerte sur les dérives potentielles de la construction hors site. Une industrialisation excessive risquerait, de toute évidence, de standardiser les ouvrages et de marginaliser les artisans, en les réduisant à de simples exécutants. Nous appelons à un développement équilibré de ces pratiques, intégrant pleinement les savoir-faire artisanaux dans tous les territoires.

Notre ligne est claire : défendre un modèle de construction ancré dans les territoires, respectueux des compétences artisanales et adapté aux enjeux économiques et environnementaux actuels.

SOCIAL

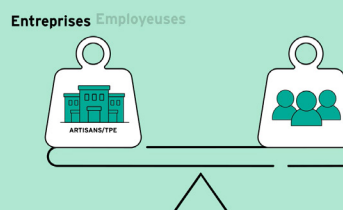
→ **ARTISANAT DU BÂTIMENT :
LA CAPEB HAUSSE LE TON POUR
DÉFENDRE LES TPE ET UN MODÈLE
SOCIAL ÉQUITABLE**

La CAPEB réaffirme avec force son attachement à un dialogue social exigeant, fondé sur la justice et le respect des réalités économiques des très petites entreprises. Dans un contexte marqué par de profondes mutations sociétales et des tensions persistantes sur l'emploi, nous



défendons plus que jamais le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment, pilier de l'économie de proximité et de la cohésion territoriale. La question de la représentativité patronale est centrale. Nous appelons à une refonte en profondeur des règles actuelles afin de garantir une place équitable aux TPE. Nous exigeons un droit d'opposition rééquilibré, reposant sur une symétrie entre le nombre d'entreprises employeuses et celui des salariés. Nous revendiquons la suppression des quatre périmètres de négociations catégoriels instaurés en 2025, ainsi que

Refondre le droit d'opposition pour une symétrie entre nombre d'entreprises employeuses et nombre de salariés



l'abandon de tout mécanisme de multi-comptabilisation d'une même entreprise. Et nous considérons que les critères de représentativité doivent être fondés à parts égales sur le nombre d'entreprises adhérentes et leurs effectifs.

L'équité sociale, c'est aussi lutter contre les dérives du régime micro social et micro fiscal, dont l'usage prolongé fragilise les entrepreneurs, affaiblit les régimes sociaux et fausse la concurrence. Nous voulons en faire un véritable tremplin vers la création d'entreprise en limitant son accès à deux ans et en accompagnant activement la sortie du dispositif. Nous voulons aussi que soient prévues des dérogations encadrées pour les fins de carrière. En parallèle, nous persistons à défendre l'instauration d'un seuil de franchise de TVA fixé à 25 000 euros dans le secteur du bâtiment.

Concernant les retraites, nos choix sont clairs : le système par répartition doit être maintenu et les droits acquis préservés. Nous refusons toute augmentation du coût du travail ou des cotisations, exigeons que les réformes concernent l'ensemble des régimes et appelons à améliorer les dispositifs de départ anticipé. Il faut aussi sécuriser les fins de carrière, reconnaître pleinement l'usure professionnelle comme un enjeu d'intérêt général et faciliter le cumul emploi-retraite en garantissant l'accès intégral aux droits et revenus dès l'âge légal.

La santé et la sécurité au travail demeurent des priorités absolues. C'est pourquoi nous demandons un renforcement de l'accès des TPE aux financements dédiés à la prévention des risques et à la lutte contre l'usure professionnelle, ainsi qu'une simplification des obligations en matière de formation.

Par ailleurs, face à la concurrence sociale déloyale, nous appelons à des mesures fortes : limitation stricte du détachement temporaire, égalité de traitement entre travailleurs détachés et nationaux, contrôles renforcés des qualifications et des formations, lutte déterminée contre le travail dissimulé et les dérives de certaines plateformes numériques. Nous réclamons la suppression des dispositifs favorisant le dumping social et refusons toute instrumentalisation du statut de travailleur indépendant.

Enfin, la CAPEB plaide pour une politique de l'emploi ambitieuse, cohérente et durable. Dans un secteur vital pour les territoires, il est impératif de sécuriser les parcours professionnels, de développer les compétences, de soutenir la compétitivité des TPE et de favoriser l'innovation, notamment pour répondre aux exigences environnementales.

FORMATION

→ FORMATION DANS LE BÂTIMENT : LA CAPEB EXIGE UN CAP CLAIR POUR PRÉSERVER LES COMPÉTENCES DES TPE



Dans un contexte de tensions persistantes sur les recrutements et les compétences, la CAPEB entend remettre la formation professionnelle au cœur des priorités car sans politique ambitieuse et adaptée, les TPE du secteur pourraient être durablement fragilisées. Il faut renforcer les compétences d'aujourd'hui et préparer celles de demain, en défendant une formation attractive, innovante et surtout accessible aux entreprises artisanales, au plus près des réalités du terrain.

Pour ce faire, il faut maintenir une formation continue de qualité, pilotée dans le respect des partenaires sociaux. à cet égard, nous réaffirmons notre attachement au rôle structurant des OPCO dans la gestion des financements et l'accompagnement des entreprises.

Nous demandons par ailleurs la mise en place d'actions de montée en compétences spécifiquement pensées pour les TPE, souvent confrontées à des contraintes de temps, de moyens et d'organisation que les dispositifs classiques prennent insuffisamment en compte.

Sur le volet de l'apprentissage, nous défendons avec force la place centrale des entreprises artisanales dans la formation des jeunes. Nous appelons à faciliter la vie des employeurs comme des apprentis, notamment via la gratuité de la formation en CFA pour les TPE formatrices.

Nous réclamons en parallèle une meilleure orientation des financements vers ces entreprises de proximité, qui assurent l'essentiel de la transmission des savoir-faire dans le secteur du bâtiment.

Dans le même esprit, nous n'approuvons pas la logique de financement de l'apprentissage trop centrée sur des critères comptables, et plaidons au contraire pour une régulation fondée sur la qualité des formations plutôt que sur les volumes.

Nous pensons également nécessaire de garantir un financement

public pérenne de la formation initiale, sans création de nouvelles contributions conventionnelles qui viendraient peser sur les entreprises artisanales.

La CAPEB appelle aussi à la mise en œuvre d'un plan national de modernisation des CFA, soutenu par l'État et les régions, intégrant des solutions innovantes comme les partenariats publics-privés afin de renforcer l'offre sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de l'apprentissage, il est aussi nécessaire de faciliter les reconversions professionnelles et de multiplier les passerelles entre secteurs, afin de répondre aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée.

Un accompagnement renforcé des nouveaux chefs d'entreprise du bâtiment est par ailleurs à mettre en place car ces nouveaux installés sont souvent confrontés à un environnement administratif et économique complexe.

Sur le plan des certifications, la CAPEB souhaite une révision continue et qualitative, en lien direct avec les professionnels, pour garantir leur adéquation avec les réalités du terrain et les évolutions des métiers. Le travail engagé depuis la réforme de 2018 doit être poursuivi et les acteurs de terrain doivent être pleinement associés aux décisions et disposent des moyens nécessaires.



Dynamiser l'emploi, c'est aussi rendre nos métiers attractifs. C'est un enjeu majeur pour donner de la fierté et de la visibilité aux métiers de l'artisanat auprès des jeunes et des publics en reconversion. Le CCCA-BTP s'avère être, à cet égard, un outil de branche essentiel pour structurer les actions de promotion et de formation.

Enfin, la CAPEB met en avant les enjeux liés à la rénovation énergétique, considérée comme un levier majeur de transformation des compétences et d'activité pour les entreprises artisanales.

Elle soutient le développement de ressources pédagogiques dédiées, le maintien de dispositifs incitatifs comme les CEE, ainsi que la continuité de l'offre de formation FEEBAT pour accompagner les mutations du secteur.

Pour la CAPEB, l'enjeu est clair : sans une politique de formation cohérente, stable et adaptée aux réalités des TPE, c'est toute la vitalité de l'artisanat du bâtiment qui se trouve menacée.

COMMUNICATION

→ 2025 : UNE ANNÉE DE RÉSISTANCE ET DE MOBILISATION POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT



L'année 2025 s'est déroulée dans un climat d'instabilité politique, d'inertie administrative et de croissance atone. Les TPE ont, une fois encore, été en première ligne de ces difficultés.

Dans ce contexte tendu, la CAPEB a tenu le cap. Elle a défendu les entreprises artisanales du bâtiment, porté des solutions concrètes pour préserver leur accès aux marchés et fait entendre leur voix, notamment lors de la mobilisation du 17 décembre. En 2025, la CAPEB a rappelé, chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, que les entreprises artisanales du bâtiment sont indispensables au logement pour tous. Elle s'est mobilisée pour préserver la place des TPE sur un marché de la rénovation

énergétique instable, pour affirmer leur rôle dans la rénovation des logements, mais également dans les constructions neuves et dans l'entretien du patrimoine bâti. Pour soutenir les entreprises artisanales du bâtiment sur ces marchés, nous avons encouragé le développement des GME en multipliant les occasions d'informer les entreprises à ce sujet.

La transmission des savoir-faire est vitale à la pérennité de nos entreprises et c'est la raison pour laquelle la CAPEB s'est

mobilisée pour préserver l'apprentissage et son accompagnement public, ainsi que pour défendre l'amélioration des certifications professionnelles. Ce sont des conditions indispensables si l'on veut préparer les compétences de demain et promouvoir les métiers du bâtiment ainsi que le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment. En 2025, nous avons porté la voix des TPE et soutenu les créateurs, repreneurs et micro-entrepreneurs pour les aider à franchir le pas de l'entreprise de droit commun. Nous avons également défendu le statut de conjoint collaborateur, le renforcement de la protection sociale des indépendants, l'allègement des contraintes administratives. Et tout le Réseau CAPEB s'est mobilisé au service des entreprises artisanales du bâtiment en les accompagnant au quotidien. Défendre les TPE du bâtiment et les faire reconnaître comme des acteurs essentiels du logement, de l'emploi et des territoires, telle est notre raison d'être.



GOUVERNEMENT

→ 2 MINISTRES INTERVIENNENT DEVANT LES DÉLÉGUÉS

Le ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, ainsi que le ministre de la Transition écologique Mathieu Lefevre, avaient répondu favorablement à notre invitation pour une séance officielle très dense.

→ RGE : VINCENT JEANBRUN ANNONCE ENFIN DES SIMPLIFICATIONS

Le ministre de la Ville et du Logement Vincent Jeanbrun est intervenu devant les délégués de l'assemblée générale ce vendredi 17 avril.

Le Président Jean-Christophe Repon lui a rappelé qu'il avait devant lui l'ensemble des représentants des 62 000 adhérents de la CAPEB. Il l'a interrogé sur la crise que traversent les entreprises artisanales du bâtiment, rappelant la mobilisation du 17 décembre et soulignant qu'après 2 ans de baisse d'activité, elles se heurtent aujourd'hui à de très fortes hausses de prix. C'est « La crise de trop » qui appelle un plan de sauvegarde de l'artisanat du bâtiment et de ses emplois. « C'est notre responsabilité que de défendre nos entreprises » a déclaré le ministre, ajoutant que la baisse de la TVA n'est pas simple à négocier compte tenu de son coût pour l'État



mais que cette demande serait néanmoins transmise au Premier ministre. Il a ajouté également que des outils sont déjà mis en place à commencer par l'observatoire des matériaux pour surveiller les hausses de prix et éviter les effets d'aubaine, et que d'autres sont en bonne voie, telle la réactivation de la circulaire Borne qui est à la signature du Premier ministre.

S'agissant des propositions que la CAPEB porte depuis plus de deux ans pour ouvrir l'accès du RGE au plus grand nombre d'entreprises, le ministre a déclaré qu'après la décision favorable du CSCEE, il signera très prochainement les textes réglementaires avec la volonté de mettre en place le nouveau dispositif tout début 2027. « Le label RGE VAE vous est du. C'est du bon sens. Vous nous aidez à faire la transition écologique



dont les Français ont besoin. Vous avez un rôle un essentiel et c'est pour ça que je tenais à être ici aujourd'hui » a-t-il déclaré.

Ainsi, l'expérimentation qualification chantier sera pérennisée avec l'Attestation chantier qui permettra aux entreprises non-RGE, sur la base d'un dossier simplifié, de réaliser des chantiers aidés qui seront systématiquement audités. Et puis, sur la base de ce dispositif, trois chantiers de rénovation énergétique audités conformes donneront accès à la qualification RGE VAE, avec un dossier de qualification simplifié.

Le Président a appelé le ministre à la vigilance pour que le coût de l'audit chantier reste raisonnable, faute de quoi le dispositif ne fonctionnera pas. Il a aussi évoqué le sujet du financement qui est vital et indiqué que la CAPEB travaille avec Sofinco pour apporter une nouvelle solution aux entreprises et à leurs clients. Il a demandé au ministre de mettre en place très rapidement un parcours de rénovation énergétique par étape. Le ministre a annoncé que le mono gestes était désormais derrière nous mais souligné que la rénovation globale peut être pensée dans le temps. « Étaler la charge d'une rénovation globale est un objectif avec un concept qui permet qu'au bout du bout on atteigne la rénovation globale ». Le ministre a déclaré que « MaPrimeRénov' est un outil essentiel et avec les annonces sur l'électrification, l'objectif est de le renforcer ».

S'agissant du plan électrification justement, Vincent Jean a rappelé que « son objet est de nous sortir des énergies fossiles tant pour le pouvoir d'achat des ménages que pour notre souveraineté énergétique » ajoutant qu'il n'y a pas de dogmatisme car il y a une filière française de PAC air/eau. Le ministre du Logement est aussi revenu sur le statut du bailleur privé et annoncé qu'il serait corrigé dans les toutes prochaines semaines pour qu'il soit incitatif dans l'ancien : le montant des travaux pour bénéficier de l'exonération fiscale sera abaissé à 20 % pour déclencher plus d'opérations et par ailleurs, le DPE à atteindre sera relevé pour être plus réaliste.



S'agissant de la question de la maison individuelle, « il faudra être collectivement mobilisé » a-t-il indiqué « Parlez-en à vos maires pour qu'ils en parlent à leurs députés. N'hésitez pas à agir. Activez partout où c'est possible parce que cela peut faire la différence sur le sujet » a-t-il appelé. Le Président a conclu sur « l'équipe de France du logement » qui n'inclut pas la CAPEB ni les artisans du bâtiment aujourd'hui, ajoutant que « lorsqu'il s'agit de sortir quelques milliards pour le neuf cela ne pose pas de problème alors que l'artisanat du bâtiment ne voit rien arriver sur ses marchés de rénovation. Or, la majorité des chantiers porte sur le stock existant et il faut remettre la rénovation au cœur du débat ».

Le ministre a rappelé que le plan de relance vise à construire des logements mais aussi à réhabiliter à neuf. « Donc produire 2 millions de logements d'ici 2030 intègre aussi la rénovation. Il ne s'agit pas d'opposer le neuf à l'ancien. 85 % des logements de 2050 existent aujourd'hui donc il faut évidemment les mettre à neuf. Je veux que vous ayez toute votre place dans l'équipe de France du logement et vous l'aurez. Il n'y a pas d'équipe de France du logement sans la CAPEB et sans les artisans du bâtiment » a-t-il conclu.

« C'est précieux d'avoir à ses côtés une organisation comme la CAPEB qui représente un très grand nombre d'entreprises. Ce n'est pas toujours simple parce que votre Président est très exigeant et a beaucoup de caractère ». Vincent Jeanbrun

→ REP : MATHIEU LEFEVRE S'ENGAGE À ASSOCIER LES ARTISANS À LA DÉFINITION DU MAILLAGE TERRITORIAL



Le ministre de la Transition écologique Mathieu Lefevre a suivi l'intervention de son collègue Jeanbrun pour revenir sur la refondation de la REP, sur la reprise sans frais des petits volumes, et sur la transparence des éco-organismes. Le Président l'a remercié pour la qualité du travail réalisé avec lui en soulignant que la priorité des artisans du bâtiment est une gouvernance transparente et un modèle qui fonctionne, rappelant que les artisans déposent majoritairement leurs déchets dans les déchèteries publiques, comme en témoigne l'enquête que nous avons menée auprès de nos adhérents.

Mathieu Lefevre a affirmé sa volonté de faire en sorte que la réforme se fasse avec la France qui travaille. « Il était temps de décider parce que le dispositif coûte cher et n'apporte pas beaucoup d'amélioration », « il y eu des erreurs de gestion dès le départ et que l'on paie aujourd'hui ». Il a annoncé qu'un travail allait s'engager avec les conseils départementaux et régionaux en juin pour faire en sorte que les artisans du bâtiment trouvent des points de reprise à moins de 15 minutes de leurs chantiers. « Dans les zones blanches, l'installation d'une déchèterie professionnelle prendra plus de temps, sans doute au moins un an ou un an et demi » a-t-il admis, ajoutant « Les éco-organismes seront incités à reprendre les déchets en entrepôt et gratuitement. La reprise en entrepôt sera effective dans les zones blanches jusqu'à la montée en puissance du maillage, le temps que les déchèteries professionnelles puissent se créer ».

L'objectif du Gouvernement est aussi que les éco contributions baissent avec le nouveau cahier des charges qui distinguera les matures et non matures. « Je serai particulièrement vigilant pour qu'il n'y ait aucune augmentation des éco contributions sur les matériaux matures au 1^{er} janvier prochain quand la réforme sera mise en œuvre » s'est-il engagé. Le ministre a indiqué que « L'État n'a pas la main aujourd'hui pour sanctionner les éco-organismes qui ne respectent pas leur cahier des charges. Le Gouvernement a donc proposé une sanction très lourde adoptée au Sénat pour pouvoir le faire. Si l'éco organisme ne respecte pas la définition du nouveau maillage il sera sanctionné ».

Il a ensuite assuré que « le schéma de maillage sera défini en territoire en



région avec les représentants des CAPEB. On ne redéfinit pas un maillage sans ceux qui l'utilisent » a-t-il affirmé, ajoutant « Début juin, j'écrirai aux Conseils régionaux pour que les concertations s'engagent. Un état des lieux sera fait dans chaque département et un schéma sera défini jusqu'à la fin de l'année et sera opposable aux éco-organismes ».

Les échanges entre le ministre de la Transition écologique et le Président de la CAPEB ont été fermes concernant la reprise sans frais des petits volumes. « C'est une solution viable qui tient compte de la réalité économique » a plaidé Jean-Christophe Repon, ajoutant « On ne peut pas demander à des artisans qui se sont engagés à trier leurs déchets d'admettre que ces déchets ne seront pas repris sans frais alors que les déchets sauvages non triés seront ramassés gratuitement ». Le ministre a objecté en mettant en avant le coût de cette reprise sans frais. « Le déséquilibre économique de la filière est structurel et lui ajouter des coûts mettrait en danger l'intégralité des acteurs. Cette filière REP est sans doute mal née mais si on veut continuer à rationaliser il faut être en capacité de distinguer les matériaux dont la valorisation est réelle et ceux dont la valorisation n'est pas mature ». « La REP pèse aujourd'hui près d'un milliard d'euros. C'est une para fiscalité extrêmement lourde pour tous les acteurs qui ne peut pas continuer » a affirmé Mathieu Lefevre, ajoutant « On va plafonner les dépenses de communication des éco-organismes parce que l'argent des professionnels doit servir la

performance environnementale et la rationalité économique avant tout. L'objectif est de baisser les contributions et de développer le maillage ». L'objectif est de baisser les contributions et de développer le maillage ». Le Président a également abordé la question de la transition écologique avec M. Lefevre qui a invité à tirer parti de cette crise pour saisir une opportunité, celle de l'électrification. « Des financements très importants demeureront pour les réseaux de chaleur » a déclaré le ministre, en poursuivant : « On continue à soutenir les collectivités au travers du fonds verts et une démarche de territorialisation de la planification écologique va être engagée avec les nouveaux élus locaux et les acteurs locaux. On aura besoin des artisans pour y parvenir étant entendu que c'est une



demande extrêmement forte de nos concitoyens. »

Enfin, Jean-Christophe Repon a demandé à Mathieu Lefevre de se faire le relais des artisans du bâtiment sur la question de l'accès aux marchés et de l'encadrement de la sous-traitance. « Massifier la transition énergétique ne peut se faire qu'avec les entreprises artisanales du bâtiment. Nous avons un modèle économique que nous souhaitons préserver. Nous sommes des professionnels et non pas des poseurs » a-t-il rappelé, confirmé en ce point par le ministre qui a considéré que les maires qui veulent rénover leur ville doivent d'abord faire appel aux artisans locaux. « C'est toujours un plaisir de voir la France qui travaille et qui travaille dur pour bâtir la France de demain » a-t-il conclu.

RÉSEAU

→ UNE PRÉSENTATION DES COMPTES EN VIDÉO

Le trésorier Marc Lagouarre et le trésorier adjoint Francis Mathieu avaient enregistré une grande partie de la présentation des comptes de la Confédération et du Fonds de Développement du Réseau ainsi que les chiffres clés de Béranger Développement. Une présentation en vidéo pour être plus explicite.



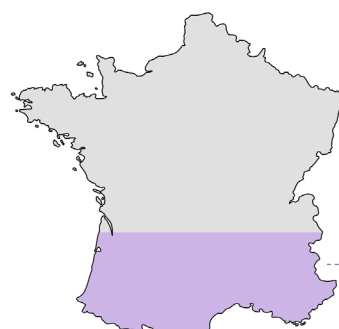
→ UN RETOUR SUR LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU EN 2025



En 2025, la prospection comme la fidélisation des artisans du bâtiment ont été impactées par l'incertitude économique, l'instabilité politique et la progression des défaillances d'entreprises. De fait, 34 % seulement des CAPEB départementales ont accru le nombre de leurs adhérents. En moyenne, le taux de syndicalisation est de 16 %. 61 % de nos adhérents sont employeurs, 39 % travaillent seuls.

L'Assemblée générale a été l'occasion de dresser un bilan de la 2^e année

de fonctionnement du GSDR. Les outils dont le Réseau s'est doté ont prouvé leur pertinence et leur efficacité cette année, permettant de soutenir les CAPEB qui en avaient besoin. Le fonds de secours a ainsi illustré cette année la force de la solidarité de notre Réseau.



34 %
des CAPEB
départementales
ont accru
le nombre de leurs
adhérents

En 2025, 12 % des présidents et des secrétaires généraux du Réseau ont été renouvelés, 72 élus et 103 collaborateurs, soit 175 personnes, ont suivi des formations courtes et 60 élus ont suivi l'École des Cadres.

→ L'ÉCOLE DES CADRES A VÉCU 60 ANS; QUE VIVE MAINTENANT L'ACADÉMIE CAPEB, LE CURSUS D'EXCELLENCE DES ÉLUS !

Une soixantaine d'élus ont reçu cette année leurs diplômes à l'issue de parcours de l'École des Cadres qu'ils ont suivi cette année. Qu'ils soient félicités pour cet investissement personnel et encouragés pour leur investissement collectif à venir ! Ils seront ainsi la dernière promotion de l'École des Cadres qui s'intitule désormais l'Académie CAPEB – le cursus d'excellence des élus. Ce nom, vous l'avez choisi parmi les trois noms qui vous avaient été proposés par le Conseil d'Administration confédéral, lui-même ayant fait part de ses préférences parmi toutes les propositions que la communauté formation lui avait présentées. C'est donc un renouveau pour ce parcours de formation qui, depuis 60 ans, a toujours su s'adapter à l'évolution de la société, et donc des besoins de nos représentants syndicaux. À cette occasion, un film a été réalisé marquant la détermination de la CAPEB à accompagner ses élus pour leur permettre d'être efficaces et pertinents dans leurs missions syndicales.

Tout est à retrouver sur ARTUR.

La montée en compétences des élus tout au long de leur parcours syndical était au cœur de l'après-midi de l'Assemblée générale. Une table ronde a ainsi été proposée aux délégués. Après un échange entre Laure Vial et Jean-Christophe Repon pour présenter le dispositif complet que propose la CAPEB à ses élus et en pointer les enjeux stratégiques et politiques,

cette table ronde a permis d'accueillir Jean-François Vigier, Maire de Bures-sur-Yvette dans l'Essonne, Denis Gravouil, membre du Bureau confédéral de la CGT et Brice Estebaner, responsable national du service de formation des élus au sein de l'association des maires de France. Nous reviendrons sur ces échanges dans notre prochain numéro.



→ UN HOMMAGE SOLENNEL AUX MEMBRES DISPARUS DE NOTRE RÉSEAU

Cette 80^e Assemblée générale s'est ouverte par un hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale, à commencer par Paul Leterre, Président de la CAPEB nationale de 1982 à 1993, mais aussi William Armanini (44) qui fut Président de ce que nous appelions alors l'UNA Peinture Revêtements, et ces derniers jours Robert Douillard, Secrétaire général de la CAPEB Vendée de 1954 à 1990, l'un des pionniers de la CAPEB. Nous saluons également la mémoire de Jean-

Marcel Gioffredo (Var) conseiller professionnel des Métiers de la Plâtrerie et Isolation et aussi Raymond Mattlin, ancien vice-président de la Marne, Jean-Claude Douillard, ancien Président de Loire-Atlantique, Georges Desbois, ancien Président des menuisiers agenciers de Loire-Atlantique, Stéphane et Jacky Guilton, respectivement administrateur et Président d'honneur du Var, et Cathy Martineau, administratrice d'Indre-et-Loire.

ÉLECTIONS 2025 : FÉLICITATIONS AUX ÉLU(E)S ET RÉÉLU(E)S

LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ AU TITRE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTIVES



JEAN-LUC SAUSSOIS
délégué de la 1^{ère}
circonscription électorale
Maçon dans le Val d'Oise



MARTINE CHATELAIN
déléguée de la 4^{ème}
circonscription électorale
Conjointe associée/
salariée - Menuiserie
dans le Lot-et-Garonne



JEAN-SÉBASTIEN NONQUE
délégué de la 7^{ème}
circonscription électorale
Maçon en Côte-d'Or



THIERRY TOFFOLI
Président des Métiers
de la Maçonnerie
et du Carrelage
Carreleur en
Haute-Garonne



SYLVAIN FORNÈS
Président des Métiers
de la Peinture &
Décoration
Peintre dans le Rhône
Grand Lyon

→ AU TITRE DES MEMBRES INDIVIDUELS



ETIENNE CHAMPAGNE
Charpentier
dans le Morbihan



NATHALIE BERGÈRE
Co-gérante Plomberie
Chauffage Électricité
en Mayenne



MARC LAGOUARRE
Maçon dans le
Tarn-et-Garonne

LES ÉLUS AU GSDR



PASCAL MARTEL
Membre issu du CA
d'une CAPEB régionale



HERVÉ BLAISE
Membre issu du
CA d'une CAPEB
départementale
comptant de 450 à
1 000 adhérents



DENIS GUIGUE
Membre issu du
CA d'une CAPEB
départementale
comptant plus de
1 000 adhérents

LES ÉLUS DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE



ANTONY HADJIPANAYOTOU
Membre issu de la 1^{ère}
circonscription électorale



PHILIPPE FABBRO
Membre issu de la
5^{ème} circonscription
électorale

LES ÉLUS DE LA COMMISSION DES FINANCES



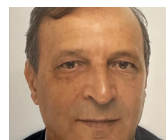
THIERRY BION



CHRISTOPHE GAUDOU



MARIA-ROSA MOULIAN



RABAH OTMANI

REMERCIEMENTS ET HOMMAGE

→ LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB A REMERCIÉ FRANCIS MATHIEU, ADMINISTRATEUR SORTANT CETTE ANNÉE

Cette année, un seul administrateur n'avait pas souhaité renouveler son mandat au sein du Conseil d'administration : Francis Mathieu, trésorier confédéral adjoint depuis 2020 et adhérent depuis 1995. Le Président confédéral lui a témoigné toute la reconnaissance du Réseau pour son engagement syndical dès 2015 au niveau national où il avait alors été élu en tant que délégué de la 4^e circonscription électorale. Il a rappelé également qu'il a été Président de la CAPEB de la Creuse en 2005, investi également au sein du réseau des Chambres de Métiers. Francis Mathieu a pu, à cette occasion, affirmer qu'il faut savoir laisser la place, indiquant son investissement personnel dans l'élevage de chiens. « Pour moi une page se tourne mais le livre reste ouvert ». a-t-il conclu en guise d'aurevoir sous les applaudissements de l'assemblée.



LES RENDEZ-VOUS

■ MINISTRE DES PME



Devant l'ampleur des conséquences de la guerre au Moyen-Orient sur les entreprises artisanales du bâtiment, la CAPEB avait sollicité un rendez-vous rapide avec le Gouvernement. Cet entretien a pu avoir lieu ce lundi avec Serge Papin, ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, entouré pour l'occasion des représentants des cabinets ministériels du logement, de l'industrie, de l'énergie et des comptes publics. Une occasion pour le Président de la CAPEB de dresser un état des

lieux de la situation sur la base des nombreuses remontées d'information des CAPEB départementales, et de présenter les propositions que nous formulons pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde que nous appelons de nos vœux. [En savoir plus ici.](#)

■ COMITÉ DE CRISE

C'est également lundi que se tenait le comité interministériel de crise dont la CAPEB a demandé la réactivation dans une fréquence plus soutenue et avec un axe de travail exclusivement bâtiment. Jean-Michel Martin y représentait la CAPEB tant pour présenter un état des lieux de la situation dans les territoires que pour porter les demandes de la CAPEB au regard des fournisseurs, à savoir notamment, le respect d'un délai de prévenance suffisant pour que les entreprises puissent répercuter les hausses sur leurs devis et la relance d'une procédure de signalement

des comportements anormaux des fournisseurs. [Les détails sur ARTUR.](#)

■ CESE

Trois plénières se tenaient cette semaine au CESE, l'une sur la régulation des tests génétiques en accès libre, une autre sur l'intégration des limites planétaires dans les décisions publiques et privées et enfin une troisième sur la prévention et l'anticipation des crises sanitaires. La plénière du 14 avril a été consacrée au bilan de la mandature et c'est Jean-Christophe Repon, en tant que Président du Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales qui est intervenu à ce sujet.

■ SÉNAT

Le Président de la CAPEB participait mardi à une audition au Sénat qui se tenait sous la forme d'une table ronde sur l'accompagnement des entreprises par les réseaux de chambres consulaires.